

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

<u>Délibération n°</u>: 22.01.08

Date de convocation : 25 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux Le 1^{er} février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis		Х	
TUFFÉRY Julien		Х	

EFFICACITE ENERGETIQUE

Appel à Projet SEQUOIA 3 dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Monsieur le Président rappelle les délibérations du Bureau Syndical du 2 février et du 28 juin 2021 validant la candidature du SDEE au programme ACTEE de rénovation des bâtiments publics, pour les appels à projets SEQUOIA 2 (bâtiments tertiaires) et MERISIER (établissements scolaires), dans le cadre d'une démarche mutualisée entre plusieurs Syndicats d'Energie d'Occitanie et l'Agence Régionale Energie et Climat (AREC) pour ce qui concerne l'AAP SEQUOIA 2.

Le programme ACTEE porté par la FNCCR vise à faciliter, pour les bâtiments publics, le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes bas carbone.

A l'échelle du territoire lozérien, ce programme a notamment pour objectif de co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux un service d'accompagnement plus complet au bénéfice des collectivités du département, dans le prolongement du Contrat d'Objectif Territorial Chaleur renouvelable, en vue de maximiser le taux de réalisation des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

Les financements déjà obtenus ont permis le lancement de la démarche sur le territoire. La demande remontée par les collectivités est forte. Aussi, afin de renforcer l'accompagnement du SDEE, il est aujourd'hui envisagé de se positionner sur l'appel à projets SEQUOIA 3 du programme ACTEE afin de permettre le financement de nouveaux audits énergétiques, mais aussi de prestations de maîtrise d'œuvre et ainsi encourager les collectivités à se lancer dans une phase opérationnelle.

Délibération n°: 22.01.08

Comme précédemment, cette candidature sera mutualisée. Elle sera portée par le Syndicat d'Energie du Gard et associera les Syndicats d'Energie du Lot, de l'Aude, des Hautes Pyrénées, du Tarn et de la Lozère ainsi que l'EPCI Nîmes Métropole. Pour la Lozère, il est proposé que le Syndicat se positionne sur trois des quatre lots prévus par l'AAP et sollicite les montants d'aides suivants :

- √ 15 000 € d'aides pour le lot 1 Ressources humaines ;
- √ 64 750 € d'aides pour le lot 3 Etudes techniques ;
- 30 000 € d'aides pour le lot 4 Maîtrise d'œuvre.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONFIRME la participation du SDEE à la candidature à l'AAP SEQUOIA 3 du programme ACTEE ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

> Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> > Le Président Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 048-254800022-20220201-20220108-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 08/02/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.